AR Prefecture
063-200070761-20250514-2025_ADT_054-AR
Reçu le 16/05/2025

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2025-54

Attribution de subvention d'aides à l'habitat – OPAH-RU multisites – mai 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°15 en date du 12 décembre 2019 portant sur la convention OPAH-Ru multisites,

Vu la délibération n°17 en date du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, d'attribuer et de notifier les aides octroyées dans le cadre du PIG « habiter mieux » et de l'OPAH-Ru multisites ;

Monsieur le Président

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Aide complémentaire ALF	Financements complémentaires ALF
BEAL Oriana 191 Rue Duguesclin 69 003 Lyon	Travaux Lourds	50 118 €	31 192 €	**7 457 €**	**1 000 €**
DELORME Laura Laurent Damien 26 Av. du 11 Novembre 63 600 Ambert	Energie	77 661 €	55 362 €	**1 000 €**	
Chanot Patrick 11 rue Emile Dubois 75 014 Paris	Façade	13 733 €	/		**3 000 €**
Ly Suzanne 4 Grande Rue 63 220 Arlanc	Façade	25 280 €	/		**3 000 €**
MALCROS Michel 4 rue du Château 63 220 Arlanc	Façade	19 580 €	/		**3 000 €**

Article 2 : La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

Article 3 : La subvention sera imputée à l'opération 255 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

AR Prefecture
063-200070761-20250514-2025_ADT_054-AR
Reçu le 16/05/2025

AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 14 mai 2025
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.